



CAPD du 1^{er} juin 2015

Compte-rendu du SNUipp-FSU 84

La CAPD s'est tenue lundi 1^{er} juin avec un ordre du jour chargé. La commission a débuté à 9h00 pour se terminer à 17h00.

Accès à la Hors Classe

Le contingent a augmenté de 10 promotions par rapport à l'année dernière : 90 collègues sont promus et 45 sont placés sur liste supplémentaire.

Toutes les erreurs de barème détectées par les élus SNUipp et signalées en amont à l'administration ont été prises en compte et corrigées.

Cependant certains points du barème n'ont pas pu être vérifiés puisque l'administration ne nous a pas fourni les documents nécessaires ! Le SNUipp a appuyé la demande de tenue d'une nouvelle CAPD avant les vacances d'été afin de traiter le passage à la hors classe après des vérifications complètes.

Le Directeur Académique l'a refusée. Il a assuré que les élus recevraient les documents nécessaires aux vérifications d'ici la fin de la semaine et que l'administration accepterait de revoir les situations problématiques qui pourraient se présenter.

Nous encourageons donc tous les collègues concernés par le passage à la hors classe à vérifier leur barème et à nous contacter s'il est supérieur ou égal au barème du dernier promu.

Barème du dernier promu à la Hors classe : 40.5, avec comme discriminant pour départager les ex-aequo une AGS de 36,056

Barème du dernier inscrit sur la liste complémentaire : 40 avec comme discriminant pour départager les ex-aequo une AGS de 31,911

Tous les collègues sont classés sur la liste sur la liste d'accès à la hors classe dès leur passage au 7ème échelon.

Comment calculer son barème ?

Il vous faut additionner les éléments suivants.

Votre échelon x2

+ votre note pédagogique

+ 1 point pour les CPC en poste titulaires du CAFIMPEMF

+ 1 point pour les directeurs en poste en 2014-2015

+ 2 points si vous exercez depuis 3 ans du 01/09/2012 au 31/08/2015) à 100% dans une école REP+ ou Zone Violence

+ 1 point si vous exercez depuis 3 ans du 01/09/2012 au 31/08/2015) à 100% dans une école ZEP, RRS, RAR ou ECLAIR.

De plus, les périodes de congés parentaux sont désormais prises en compte totalement pour la première année puis comptent pour une demi-année d'ancienneté par année de congé parental supplémentaire.

S'il s'avère qu'une erreur s'est glissée dans votre barème, vous devez nous contacter au plus vite et préparer un courrier au Directeur Académique pour être rétabli dans vos droits d'accès à la hors classe.

Mouvement 1ère phase

997 collègues ont participé au mouvement

423 ont obtenu un de leurs vœux soit un taux de satisfaction de 42%.

311 sont maintenus sur leur poste.

262 restent sans affectation à l'issue de cette première phase.

Le SNUipp a travaillé toute la semaine à vérifier les vœux des collègues. Cela a permis aux élus de signaler des modifications dans la vacance des postes ainsi que d'ultimes modifications de barèmes et de vérifier les chaînes correspondantes avant la CAPD.

Comme les autres années, le SNUipp ne publie pas les affectations nominatives mais propose aux collègues de consulter les barèmes minimum pour chaque poste obtenu ici. Attention, comprendre Barème bonifié pour chaque barème supérieur à 2000.

Blocage de supports pour les stagiaires

18 postes avaient été bloqués pour les PES et n'ont donc pas été donnés au mouvement. L'administration a bloqué aujourd'hui un poste supplémentaire, résultat d'une demande tardive de disponibilité : **un poste est donc bloqué à l'école élémentaire Les Valayans à Pernes les Fontaines.**

Les élus du SNUipp-FSU sont intervenus durant les questions diverses pour rappeler, suite aux signalements des écoles, les problèmes posés par certains supports de stage choisis par l'administration. Plusieurs d'entre eux seront retirés. Le SNUipp contactera les écoles concernées d'ici la fin de la semaine.

D'autres postes vacants et d'autres complément de mi-temps pourraient être bloqués d'ici la fin de l'année, l'administration manquant toujours de supports. Nous tiendrons les écoles informées des annonces de la Direction Académique.

Postes à profil

La CAPD a eu lecture de tous les avis des commissions concernant les différentes candidatures.

Nous invitons tous les collègues ayant passé un entretien à nous contacter pour connaître la teneur de l'avis les concernant.

Temps partiels :

les demandes n'ont pas encore été traitées !!

Alors que les collègues demandant un temps partiel ont besoin d'avoir une réponse rapide afin de pouvoir organiser leur année, **l'administration pense ne pas apporter de réponse avant la fin de semaine prochaine**. Ceci est inacceptable ! Le SNUipp a dénoncé cet état de fait dans sa déclaration préalable et tout au long de la séance.

Temps partiels annualisés

La liste des demandes a été présentée en CAPD. Les collègues auront une réponse d'ici une quinzaine de jours. Le SNUipp a informé tous les collègues dont il avait les contacts.

Pour les **50% annualisés**, il y a 18 demandes pour la période 1 et 14 pour la période 2.

Concernant les demandes de **80% annualisés**, en augmentation cette année, il y a 5 demandes pour la période 1 et 7 pour la période 2.

Temps partiels de droit

Tous sont évidemment acceptés. Les collègues sur postes particuliers (TR, directeurs, enseignants spécialisés) seront reçus par la Direction Académique.

Temps partiels sur autorisation

En revanche, pour eux, **l'instruction des demandes n'a pas encore commencée !**

Le SNUipp a dénoncé dans sa déclaration préalable, **les délais de réponse inacceptables imposés aux collègues qui ont envoyé leur demande il y a plus de deux mois !** Il a également rappelé que l'apparition des quotités sur i prof a induit en erreur de nombreux collègues.

L'administration annonce qu'elle va travailler avec les IEN en début de semaine prochaine, en même temps que le travail sur les postes fractionnés. Malgré les demandes répétées du SNUipp, **le Directeur Académique a refusé la tenue d'une CAPD pour traiter ces demandes. Il a même annoncé qu'elles seraient acceptées ou refusées en fonction de la possibilité ou non de constituer des postes pour la seconde phase !!**

Les élus du SNUipp ont dénoncé ce procédé parfaitement injuste qui accorderait des temps partiels ou non en fonction du bon vouloir de la Direction Académique.

Les élus du SNUipp ont demandé qu'une information soit adressée à chaque collègue dès mardi 03 juin au matin via i prof.

Les collègues dont le temps partiel serait refusé **devront être reçus à la Direction Académique pour que leur soit signifié et justifié le refus**. L'administration ne nous ayant fourni aucun document à ce sujet, **nous proposons aux collègues concernés de nous contacter dès réception de l'acceptation ou du refus de leur temps partiel**.

Organisation de la seconde phase du mouvement

Les élus ont dénoncé unanimement le manque d'information concernant la seconde phase. Pour rappel, l'administration avait annoncé lors du groupe de travail du 17 avril la parution d'une circulaire AVANT les vacances de printemps !

L'administration a affirmé qu'une circulaire sera bientôt diffusée, mais toutes les règles ne semblaient pas encore décidées lors de la CAPD.

La saisie des vœux se fera cette année sur SIAM, via iprof, comme pour le 1^{er} mouvement.

30 vœux seront possibles, dont un, deux ou trois vœux géographiques obligatoires, qui pourraient représenter une ou deux circonscriptions par vœu (sans choix du type de poste), mais aucune assurance qu'un vœu géographique départemental ne sera pas à inclure !

Pour rappel, les élus du SNUipp avaient fait une autre proposition pour éviter le vœux géographiques contraints (cf CR du GT du 17 avril 2015).

Des informations concernant le calendrier de cette seconde phase devaient nous être envoyées mardi 03 juin... et nous n'avons toujours aucun élément à cette heure.

Les compositions des postes pour la seconde phase comme pour les titulaires départementaux étant liées à l'acceptation des temps partiels, **tout le calendrier concernant la phase de saisie des vœux des titulaires départementaux est repoussé**, sans information sur de nouvelles dates pour le moment.

Demandes d'Inéat et d'Exéat

Le département **sera déficitaire à la rentrée**, l'administration estime le manque à environ 20 temps pleins.

Elle pourra donc avoir recours :

-à la liste complémentaire du concours (plafonnée à 20 recrutements pour le Vaucluse)

-aux Inéats (93 demandes reçues au 1^{er} juin)

L'administration annonce que la décision de faire entrer une vingtaine de collègues par ce biais serait actée d'ici 15 jours.

Elle annonce également que, contrairement aux autres années, **les 17 exeats ne seront pas tous acceptés**. Ils sont actuellement classés par ordre de priorité. **Contactez-nous si vous souhaitez connaître votre rang sur la liste.**

Le SNUipp a revendiqué l'acceptation de tous les exeats compensés par une intégration d'un nombre plus importants d'inéats afin de permettre la plus grande mobilité possible.

Les retours de disponibilités sont tous acceptés.

Rythmes

Le comité des rythmes académique devant prononcer ou non le maintien des communes dans l'expérimentation du décret Hamon a eu lieu.

Les communes qui étaient sous le décret Hamon demandent majoritairement à y rester.

Quelques communes ont fait des demandes de modification d'horaires : basculer de 4x 45 min de TAP à 2x1h30 et de 2x1h30 à un après-midi.

La liste des modifications par commune nous sera communiquée dans le cadre de la préparation du CDEN du 1^{er} juillet qui validera toutes les organisations de semaines pour la rentrée prochaine.

Les écoles concernées par un changement d'horaire peuvent dès à présent nous envoyer des éléments concernant la façon dont les demandes de modification ont été gérées par leur municipalité.

ITR et BDFC

distances prises en compte lors des remplacements

L'administration nous a annoncé qu'elle fait et fera remonter au service informatique qui gère le distancier de l'application ARIA toutes les erreurs signalées par **courrier**

N'hésitez donc pas à faire ce courrier et à nous en joindre une copie (snu84@snuipp.fr) pour que nous puissions assurer le suivi de votre demande.

Le distancier est mis à jour au fur et à mesure en prenant en compte Mappy, Via michelin et Google (une moyenne des trois distances obtenues est faite et intégrée dans ARIA).

Le SNUipp a fait remonter les demandes des collègues restées sans réponse et **interviendra auprès de la Direction Académique jusqu'à ce qu'ils perçoivent la régularisation de leur ISSR.**

AAD et personnel en CUI en fin de contrat au 30 juin

Interpellée par le SNUipp dans sa déclaration préalable et déjà le 25 mai par courrier, l'administration a indiqué que les contrats durent 24 mois maximum et que les personnels concernés par la fin de leur contrat viennent d'en être informés.

Chaque circonscription a été invitée à demander l'avis du directeur de l'école et du personnel concerné pour une éventuelle prolongation de contrat. Certaines ont déjà engagées cette démarche, les autres devraient le faire rapidement.

Un mail du SNUipp est arrivé dans toutes les écoles le 25 mai dernier pour faire le point sur le sujet.

Retards des rapports d'inspection

L'administration réitère l'information donnée lors du groupe de travail du 20 mai: une partie des rapports en retard est déjà redescendue vers les circonscriptions, et les derniers devraient quitter la direction académique d'ici une semaine.

Tenez-nous informés en cas de non -réception passé le 15 juin.

Les élus du SNUipp-FSU 84 à la CAPD

**Julie CHARDON - Layla PEIGNIEN - Karine GARREL - Nicolas FLAVIER
Pascal OYHANTO - Aurore LABANI -Carole BAYEUX - Cécile JULIEN**

Sachez que le temps et les moyens mis à notre disposition pour fonctionner et pouvoir répondre à toutes les sollicitations dépendent du nombre de syndiqués.